

# Le libéralisme et le prolétariat britannique

Autor(en): **Pressensé, Francis de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **5 (1913)**

Heft 9

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383020>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

prépondérante au président en cas de parité des votes, le *Board of trade* pourra imposer à la commission les statuts qu'il arrêtera lui-même.

La commission mixte de chaque district fixe le minimum de salaire et le règlement applicable dans le district. Ils s'appliquent alors à tous les charbonnages et à tous les mineurs du sous-sol, sauf les exceptions prévues pour certains ouvriers et certains charbonnages en attendant qu'intervienne une décision à leur sujet. Si la commission estime que le minimum général ou le règlement général du district n'est pas applicable à des charbonnages du dit district, à raison de circonstances spéciales, elle peut fixer un minimum spécial (plus ou moins élevé que le minimum général) ou arrêter un règlement spécial (plus ou moins rigoureux que le règlement général) pour les dits charbonnages.

Tout minimum et tout règlement établis conformément à la loi reste en vigueur jusqu'à ce qu'ils soient modifiés dans les conditions prévues, c'est-à-dire: en tout temps par convention entre les membres patrons et ouvriers de la commission intéressée; au bout d'un an après la dernière détermination, à la requête des patrons et des ouvriers représentant une manifestation sérieuse de l'opinion parmi les patrons ou les ouvriers.

S'il n'y a pas, ou s'il n'est pas constitué de commission de district, le *Board of trade* pourra nommer une personne de son choix pour en exercer les fonctions. Si la constitution de la commission ne peut avoir lieu à cause de l'absence des ouvriers ou des patrons, le *Board of trade* pourra aussi nommer des personnes pour représenter les patrons ou les ouvriers, suivant le cas, dans la commission. Si la commission néglige de fixer un minimum ou d'établir un règlement, le président pourra y procéder d'office, dans les conditions et délais spécifiés par la loi.

Ne sont pas considérés comme ouvriers dans les travaux souterrains, les mécaniciens, mesureurs, jaugeurs, gérants, employés et ouvriers occasionnels.

Au lieu d'un président de commission, le *Board of trade* peut confier la présidence à trois personnes qui prendront leurs décisions à la majorité.



## Le libéralisme et le prolétariat britannique.

En 1911, la grève des chemins de fer mettait l'Angleterre en émoi. 1912, après la grève du port de Londres, vit le formidable mouvement des mineurs. Une ère de vastes et constants conflits est ouverte. De 1901 à 1906, il y avait onze millions de journées de grève; de 1907 à 1911, il y en eut trente-trois millions, la seule année dernière en a vu plus de quarante millions. Un vent nou-

veau souffle sur le prolétariat britannique. On croirait revivre les jours tragiques du Chartisme.

Privilégiés et satisfaits se déchaînent. Ils ignorent les causes profondes de cette légitime mobilisation. Il en est de politiques: bien qu'importantes, elles sont plus superficielles que les économiques. Pendant une période de prodigieux enrichissement, alors que la cédule de l'*Income tax* accuse une augmentation de profits de plusieurs milliards, la classe, qui est bien l'artisan tout au moins principal de cette prospérité voit décroître sa part proportionnelle. Pendant les deux dernières décades du dix-neuvième siècle, l'accroissement moyen annuel du taux des salaires fut de  $\frac{3}{4}$  % et le prix des objets de première nécessité tendait à diminuer. Depuis sept ans l'accroissement n'a plus été que de  $\frac{1}{2}$  %: de 1906 à 1911, d'après le *Board of Trade*, l'index des salaires n'a monté que de 1,89 %, tandis que l'index des denrées nécessaires montait de 8,99 %.

Ce grave état de choses a coïncidé avec l'entrée du *Labour Party* au Parlement. La création d'un parti ouvrier a alarmé et irrité les classes possédantes. Naturellement, les espérances trop vastes et trop promptes qui avaient salué sa naissance ont subi des déceptions. Le doute s'est glissé dans beaucoup d'esprits, chez les ouvriers. Le syndicalisme s'est affirmé comme l'ennemi de l'action politique. Sous un langage révolutionnaire, pour le plus grand profit des privilégiés, d'après critiques ont dénoncé, non seulement les erreurs, les fautes, les défaillances des hommes publics, mais le principe même de l'activité politique.

Ils n'ont pas voulu voir que, devant la puissante vague de réaction impérialiste, en présence de l'organisation perfectionnée et de l'esprit combattif nouveau du patronat, le progrès n'était pas seulement difficile pour la classe ouvrière, mais que le recul n'était que trop possible. Ils ont oublié les désastres qui avaient marqué la fin de l'ère non-politique, l'écrasement de deux grandes grèves et l'étranglement graduel du droit syndical par des arrêts judiciaires. Ils ont ignoré la leçon de choses que donne au prolétariat l'usage fait par la classe possédante, pendant des siècles, de son pouvoir politique. Pour qui sait lire l'histoire, la plus grande partie des maux créés par l'avènement triomphal de la grande industrie et du régime capitaliste — l'exploitation à outrance de la classe ouvrière, les bas salaires, le traitement de la femme et de l'enfant — ont tenu au défaut de simultanéité entre cette révolution économique et la révolution démocratique. Les palliatifs insuffisants apportés depuis lors à cet état de choses sont le fruit de la conquête partielle et de l'exercice progressif du pouvoir par le prolétariat depuis les *Actes* de 1867 et de 1884. A cette heure le problème de l'action politique de la classe ouvrière est en Angleterre urgent et difficile.

Incontestablement l'alliance tacite du parti libéral et du *Labour Party* a donné quelques résultats importants. Sans parler des mesures qui, en assurant la suprématie législative de la Chambre populaire, fraient la voie à la prédominance future du prolétariat organisé, les retraites de vieillesse, le rétablissement du droit syndical, l'assurance contre la maladie et le chômage, la loi des huit heures dans les mines, la fixation légale des salaires dans les métiers exploités par le sweating, ne sont point à dédaigner. En outre, en Angleterre comme partout, la division des forces de progrès crée, dans certains cas, une prime au parti de la réaction politique et sociale. D'autre part, je suis loin de nier le danger d'un confusionnisme qui énerve et démoralise l'action ouvrière. Certaines alliances ont le vice d'approprier d'abord, puis de domestiquer. L'élection de Chesterfield vient de montrer une partie de l'électorat ouvrier plus soucieux de solidarité avec l'organisation libérale que conscient de ses droits, de ses devoirs et de ses intérêts de classe.

Le gouvernement semble parfois prendre à tâche de

rendre impossible une neutralité bienveillante du *Labour Party* en mettant toutes les forces de l'Etat au service d'un capitalisme agressif. Dans l'Afrique du Sud, la grève des mineurs du Rand a donné un spectacle pitoyable. Le général Botha et un ministère presque tout boër ont scandaleusement servi ces grands propriétaires de mines qui, sous le nom d'*Uitlanders*, ont provoqué la guerre du Transvaal et qui sont l'état-major du parti impérialiste. Hypocritement, contre des grévistes de qui la cause apparaissait juste à tous les esprits impartiaux, on a permis à ces riches exploitateurs, pour se dispenser de mesures efficaces contre la phtisie des mines qui décime leurs ouvriers, d'invoquer le prétendu danger de la révolte indigène. Le droit de réunion a été supprimé. Les soldats de la Grande-Bretagne, détournés de leur fonction nationale pour devenir les gardiens des coffres-forts d'une classe, ont fait nombre de victimes innocentes.

Des hommes indépendants, d'anciens ministres, des fermiers boërs, le général Herzog, M. Hull, ont protesté. La paix qui est intervenue n'est qu'une trêve. Le contribuable s'indigne de devoir couvrir d'or les *briseurs de grève* qui reçoivent un salaire de deux ans. Les propriétaires, aveugles et mesquins, se vengent des chefs du syndicat en les renvoyant sous des prétextes futilés.

Dublin vient d'être le théâtre de scènes identiques. Pour la première fois, l'Irlande, jusqu'ici absorbée par la juste revendication de son autonomie, voit surgir de nouvelles questions et des classifications se faire sur le terrain social. L'Union des transports, fédération récente de syndicats, a groupé des forces jusque-là inorganiques. A sa tête, Larkin est la bête noire des grands patrons. La grève a éclaté à propos du renvoi injustifié par la Compagnie des Tramways de 200 employés qu'elle avait autorisés à entrer au syndicat. D'emblée le gouvernement s'est mis à la disposition des patrons. Ceux-ci crurent l'occasion favorable pour briser le trade-unionisme à Dublin. Un lock-out brutal fut le premier signe de ce dessein.

Pour lutter, pour faire appel à l'opinion, pour encourager les grévistes, le comité voulait faire usage du droit légal de réunion. Interdiction sommaire. Larkin et ses amis ne se soumettent pas sans protester à cet ukase. La police est lâchée sur eux. Des récits de témoins sans parti-pris, il ressort qu'elle avait été montée, qu'elle était surexcitée par l'alcool, qu'elle a déployé dans ses charges une brutalité sans égale. L'expérience nous permet d'ajouter foi à ces dires. 600 citoyens blessés, 4 morts les confirment.

Le congrès des Trade-Unions siégeait à Manchester. Il représente 2 millions et demi de travailleurs organisés. Il est animé d'un grand esprit de sagesse. Il n'a pu assister avec indifférence à cette tentative pour briser le trade-unionisme, à la complicité du gouvernement, violant les libertés essentielles. Le contraste entre ces procédés expéditifs et l'impunité absolue accordée aux prédications et à l'organisation de guerre civile par sir Edward Carson, lord Londonderry et les chefs orangistes de l'Ulster a quelque chose de scandaleux. Sur la motion des plus modérés de ses *leaders*, le congrès de Manchester a voté une résolution de condamnation et a dépêché une commission d'enquête de six membres, pris parmi les plus respectés de ses vétérans. Le combat est engagé sur toute la ligne.

La faute d'un gouvernement soi-disant libéral, captif des sophismes bourgeois et qui fait de l'Etat, arbitre-né, le complice de l'une des parties et de l'armée nationale un instrument de classe, a du moins l'avantage d'unir le prolétariat tout entier.

*Humanité.*

*Francis de Pressensé.*



## Mouvement syndical international.

### Communiqué du secrétariat international de l'industrie de la pierre.

*France.* Une conférence de la Fédération du bâtiment a eu lieu le 5 octobre, à Paris. Etaient présents: le petit et grand comités, ainsi que les délégués des différentes provinces de la France.

Les deux premiers secrétaires ont donné leur démission. Cette décision est une conséquence des attaques continuelles de la part des syndicalistes-révolutionnaires et particulièrement du comité parisien. Il est vrai que dans l'assemblée il a été déclaré que le comité directeur n'avait pas le droit exclusif de contrôler le travail personnel des secrétaires et de la tactique à suivre, mais, qu'au contraire, cela entrerait également dans les attributions du comité national.

Malgré tout, devant l'irrévocable décision des deux secrétaires, la conférence a été obligée d'accepter ces deux démissions. Tout de même, il est ressorti de la discussion que les collègues français en arrivent, petit à petit, également au point de vue qu'il est plus avantageux de conserver un fonctionnaire expérimenté dans la pratique que de changer continuellement et que de remercier les fonctionnaires sitôt qu'ils ont un peu de pratique dans la direction des affaires. Dans ces dernières années, la Fédération du bâtiment a marché d'une manière véritablement rétrograde et son état de membres qui était de 86,000 a baissé dans l'année 1910 à 44,000. Le changement continu des fonctionnaires en est une cause principale ainsi que les différentes grèves déclarées trop à la légère dans certaines contrées. Un fait réjouissant à constater est le nombre progressif des membres en province. Il est vrai que les entrepreneurs se sont également organisés d'une manière continue pendant ces dernières années.

A la conférence, la question a été soulevée pour la fusion des secrétariats internationaux des différentes industries du bâtiment en un seul secrétariat international permanent de l'industrie du bâtiment, cette question est encore pendante dans différentes organisations de cette industrie.

Il a été reconnu que le « Sou du Soldat » était une institution vraiment opportune. Les membres devant faire du service militaire reçoivent un secours de 5 francs par trimestre. Si l'on pense que la solde du soldat est de 5 ct. par jour, l'on comprend facilement que ce secours est un vrai bienfait pour les membres.

Le prochain congrès aura lieu à Pâques 1914 à Paris.

L'agitation parmi les ouvriers italiens dans le Sud de la France, ainsi que des Espagnols dans les Pyrénées, a été reconnue comme une chose tout à fait difficile et pleine d'obstacles; dans les provinces de la Dôle et des Vosges, se trouve également un grand nombre d'ouvriers du bâtiment non organisés. Ceux-ci sont un sérieux obstacle au développement de la Fédération. La plus grande difficulté pour l'organisation de ces ouvriers se trouve dans la pénurie de militants sachant l'italien et l'espagnol. Il est vrai qu'il a été constaté qu'une grande partie de ces ouvriers étaient organisés dans leur pays, mais qu'ils se tiennent ici à l'écart de l'organisation. Malgré que la Fédération du bâtiment ait déjà fait de grands sacrifices pécuniers pour l'organisation des Espagnols dans les Pyrénées et des Italiens sur la côte Marseille-Nice, le résultat obtenu n'a pas été bien réjouissant. Il a été décidé tout de même d'entreprendre encore un effort et de faire, pendant quelques semaines, une tournée de propagande dans ces contrées avec l'aide de militants connaissant bien les dites langues; l'on demandera même l'aide des « Edilizia » italiens.

Un point des plus intéressants de l'ordre du jour ont été les rapports des différents délégués de la province.